

35 ans (op. cit.: 25). Les unilingues non bascophones constituent 63% de la population (op. cit.: 18). Le nombre de bilingues a augmenté depuis 1991, sauf au Pays Basque de France où il a diminué de plus de 6000 personnes (op. cit.: 20).

1.3.4. LANGUE ET IDENTITE

Etre basque, *euskaldun*, signifie littéralement posséder l'euskara (voir 1.2.1.). Les résultats de la dernière enquête sociolinguistique (Gouvernement basque et al. 1996: 28-29) montrent cependant que c'est au Pays Basque de France que cette opinion domine: 62 % considèrent qu'il faut savoir parler euskara pour être basque, contre 33% dans la CAB et 36% en Navarre.

Pour les premiers nationalistes du siècle dernier, l'euskara n'avait qu'une fonction de différenciation. Il servait à singulariser l'identité basque et à la préserver du contact étranger qui menaçait d'entraîner irreligion et immoralité. Ce n'est qu'à la fin des années 50, alors qu'on considérait l'euskara comme perdu, qu'une prise de conscience linguistique a réellement eu lieu. Cette prise de conscience correspondait à l'essor d'un mouvement nationaliste nouveau basé sur la volonté d'intégrer l'euskara et la culture qu'il véhicule à la modernité, c'est-à-dire sur la volonté de le normaliser. Au Pays Basque de France, ce nationalisme s'est inscrit dans le mouvement régionaliste et il s'est concrétisé avec la création en 1963 du mouvement nationaliste *Enbata* (Le vent qui précède la tempête) qui, parce qu'il se rapprochait de plus en plus des nationalistes du sud, a été dissous par les autorités nationales en 1974. Il se prolonge toutefois avec le mouvement *Abertzale* (Patriotes), différent car plus axé sur la mise en valeur de l'identité linguistique et culturelle, mais aussi économique du Pays Basque, comme l'expose J. -C. Larronde (1989: 120):

La force du mouvement réside en partie dans le fait qu'il entraîne les partis politiques traditionnels à prendre position sur un certain nombre de problèmes spécifiques de la vie quotidienne. Les «abertzale» sont présents dans tous les domaines qui touchent à l'identité du pays: problème des réfugiés politiques basques d'Espagne, revendication d'un cadre territorial propre, Ikastolak (écoles maternelles entièrement en basque), langue et culture, Université, médias, syndicalisme, agriculture, économie, etc.

La prise de conscience linguistique s'est traduite par un nouveau désir d'apprendre l'euskara qui a donné naissance à des actions en vue d'une reconnaissance linguistique de cette langue et des pratiques, dont celle, fondamentale, de transmettre aux enfants l'euskara comme langue de référence par rapport au monde, au savoir et aux autres au sein de l'école (voir 1.4.2.). C'est aussi pendant cette période que sont nées de nombreuses associations dont l'objectif est de sauver l'euskara d'une mort graduelle et de renforcer sa position dans la société. Parmi elles, *Ikas* (qui signifie «apprendre» en euskara), une association d'enseignants créée en 1959,

cherche à promouvoir l'euskara en provoquant, en encourageant et en aidant moralement et matériellement toute initiative concernant l'enseignement en/de l'euskara. *Ikas* œuvre aussi en faveur de la remise à niveau du personnel enseignant (Haritschelhar 1975: 65) et représente le Pays Basque dans Défence et Promotion des Langues de France, une organisation qui rassemble depuis 1982 les représentants des associations engagées dans la lutte pour le maintien des langues dites minoritaires dans les territoires français concernés.

1.4. LA PLACE DE L'EUSKARA DANS LA SOCIÉTÉ

Je traiterai dans ce chapitre de la place de l'euskara dans la société au Pays Basque. Comme point de départ, je prendrai la Révolution, cet événement marquant le début d'une politique visant à unifier la France, entre autres, du point de vue linguistique. En Espagne, une telle politique ne verra le jour qu'au XIX^e siècle. J'insisterai toutefois sur la période contemporaine, plus particulièrement sur celle qui démarre vers 1950. En France, cette décennie marque l'éveil des minorités linguistiques, celui de la communauté bascophone inclus (voir 1.3.4.), et le début d'un revirement d'attitude de la part des autorités françaises en faveur des langues que ces minorités représentent.

Ce chapitre comprend quatre sections. Dans la première, il s'agira du statut de l'euskara. Dans la seconde et la troisième, il sera respectivement question de sa place dans l'enseignement et dans les médias. La quatrième section sera consacrée aux données obtenues au cours des dernières enquêtes sociolinguistiques effectuées au Pays Basque sur l'emploi de l'euskara dans différents contextes de la vie quotidienne.

1.4.1. STATUT

L'euskara est une langue qui a été opprimée aussi bien côté espagnol —en particulier durant la période franquiste (Intxausti 1992: 160-161)— que côté français. L'article 6 du Statut d'Autonomie du Pays Basque (1979, cité dans Intxausti 1992: 205) en fait aujourd'hui la langue officielle du Pays Basque sud au même titre que l'espagnol et énonce que: « [...] tous ses habitants ont le droit de connaître et d'utiliser les deux langues. ». L'article 14.3. de la loi régionale de normalisation de l'euskara (1989, cité dans Loyer 1997: 170) stipule par ailleurs que l'accès à certaines fonctions requiert la connaissance de l'euskara. La violence des revendications nationalistes qu'a connu jusqu'à aujourd'hui le Pays Basque sud a certainement effrayé les autorités françaises et ralenti le processus de normalisation non seulement linguistique, mais aussi politique et administrative. En refusant toute reconnaissance et du Pays

Basque de France et de l'euskara, la France poursuit toutefois une tradition politique de longue date.

Si l'ordonnance de Villers-Cotterêt (1539) marque le premier pas vers l'unification linguistique en rendant obligatoire l'usage du français dans les actes juridiques (Hagège 1996: 50-53) et qu'une série d'édits imposeront l'emploi exclusif du français dans les nouvelles provinces, c'est, comme je l'ai mentionné ci-dessus, au cours de la Révolution que l'enjeu que représente l'utilisation du français face aux langues régionales devient fondamental (Marcellesi 1975, Hagège 1996: 71-73). En instaurant le français comme la langue unique de la République, la loi du 2 thermidor an II (20 juillet 1794) —conséquence directe des rapports de Barère (Certeau, Julia et Revel 1975: 291-299) et de l'abbé Grégoire (op. cit.: 300-317)— marque en effet le début d'une politique de répression linguistique plus ou moins active selon les périodes. Le français sert dès lors d'instrument d'unification et de centralisation —mots-clé de la politique française—, du patriotisme et de la laïcité. L'Eglise en ayant souvent fait usage pour répandre la foi dans les campagnes, les langues «locales» deviennent par contraste celles de l'Ancien régime et de la résistance ou de la subversion. Elles sont en même temps reléguées au rang de dialectes ou de patois —un terme péjoratif exclusivement français (Boyer 1991b: 52). Ces propos de Barère (Certeau, Julia et Revel 1975: 295), prononcés le 8 pluviôse an II (le 27 janvier 1794) à la tribune de la convention montagnarde, illustrent bien ce fait:

Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, l'émigration et la haine de la République parlent allemand [alsacien], la contre-révolution parle l'italien [occitan et corse] et le fanatisme parle le basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur.

C'est tout d'abord dans une perspective égalitaire que les révolutionnaires affichent leur volonté d'anéantir les idiomes autres que le français; à citoyenneté égale, il fallait une langue égale. Mais c'est aussi —en obligeant les citoyens français à passer par le français pour connaître et faire valoir leurs droits— dans le but d'assurer la diffusion et l'application de leurs idées, ce qu'explique clairement l'abbé Grégoire (Certeau, Julia et Revel 1975: 308), le 16 prairial an II (16 juin 1794) à la convention:

[...] pour extirper tous les préjugés, développer toutes les vérités, tous les talents, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, simplifier le mécanisme et faciliter le jeu de la machine politique, il faut identité de langage.

Dans cette période de troubles, l'unification linguistique devait enfin contribuer à consolider la République face aux éventuels périls extérieurs. Depuis, le français est la langue des institutions, de l'administration et de la loi, son usage est obligatoire dans la communication

avec les différents organes représentant l'Etat, au Pays Basque comme dans les autres territoires de l'Hexagone où l'on parle une langue régionale.

La Révolution n'a cependant pas été en mesure d'appliquer sa politique linguistique, mais, comme l'explique L. -J. Calvet (1974: 172), les grands choix sont faits: «La France va désormais vivre sur deux principes directeurs qui veulent que la nation française se forgera à travers l'extension de la langue française, et que seul le français peut être considéré dans l'Hexagone comme langue à part entière.». Au XIX^e siècle, le français va continuer d'affirmer sa position —après la révolution de 1830, il faut connaître cette langue pour accéder au fonctionnariat (op. cit.: 173). C'est toutefois le ministre de l'Instruction publique sous la III^e République (1879-1883), J. Ferry, qui, en instituant l'école primaire laïque, gratuite obligatoire de six à treize ans, va donner à la France les moyens de combattre les langues régionales (voir ci-dessous 1.4.2.). Le but de l'école était aussi de «civiliser» les petits Français, d'en faire de bons patriotes et de bons républicains; les lois Ferry³¹ y établissent ainsi l'enseignement de la morale et de l'instruction civique (Hagège 1996: 126).

Même si la politique française envers ses minorités régionales commence à s'assouplir dès les années 1950 —du point de vue culturel essentiellement—, elle reste encore ambiguë. Ces vingt dernières années, 52 propositions de loi sur les langues régionales ont effectivement été déposées au Sénat et à l'Assemblée, par la gauche comme par la droite, sans qu'aucune n'ait été inscrite à l'ordre du jour (Peigne-Giuly 1998: 2). En 1972, alors qu'on commence à parler de décentralisation et à considérer les régions comme des unités géographiques et historiques à part entière, le Président Pompidou déclare: «Il n'y a pas de place pour les langues minoritaires dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau» (cité dans Ager 1990: 30). François Mitterrand, candidat socialiste aux élections présidentielles de 1981, exprime dans la 56^e du manifeste électoral *Cent-dix Propositions pour la France* (1981, cité dans Giordan 1992: 136) la volonté que les langues et cultures minoritaires soient respectées et qu'elles obtiennent un statut. Michel Debré, homme politique de droite, est parmi ceux qui, en 1982, déclare que reconnaître les langues régionales serait une erreur: «[ce serait] répudier tout ce qui a fait la France, qui a fait la nation, qui a fait la République» (cité dans Grau 1987: 147). Aujourd'hui encore, l'article deux de la constitution stipule que le français est la langue unique de la République. La question de la langue n'est donc pas abordée dans les recensements, ce qui permet de garder approximatif le nombre de locuteurs concernés par une langue régionale. La France, devenue elle-même «région» au sein de l'Union européenne, n'a toujours pas signé la Charte européenne

³¹P. Albertini (1992: 63) insiste sur le fait que l'œuvre scolaire de J. Ferry est l'expression d'une révolution qualitative, mais pas quantitative. Il ajoute que c'est seulement l'institution des allocations familiales (en 1932) qui, permettant de faire pression sur les familles, assurera un progrès définitif de la fréquentation.». Au Pays Basque, l'absentéisme scolaire restera longtemps un problème important (Castoreo 1993: 27-28).

des langues régionales ou minoritaires adoptée le 24 juin 1992 par le Conseil de l'Europe, craignant qu'un tel acte n'encourage le séparatisme, ne mette en question la prédominance des langues officielles et n'attaque l'unité européenne (Tod Slone 1989: 235-236, Hagège 1996: 132). Au moment où je rédige ce mémoire, le premier ministre L. Jospin se prononce (le 29 septembre 1998) pour une plus grande reconnaissance des langues régionales de France et pour la signature et la ratification en 1999 de la charte mentionnée ci-dessus, ce qui relance la polémique.

1.4.2. ENSEIGNEMENT

L'école, en France comme en Espagne, a longtemps servi d'instrument d'intégration et d'unification. C. Hagège (1996: 126) explique qu'en France, dans la logique des idées révolutionnaires: «[l]e principe d'égalité des chances impliquait l'uniformisation nationale des programmes et imposait donc l'usage du français comme unique support du savoir». C'est dans ce but que les lois Ferry (1881-1882) ont été votées. En n'octroyant aucune place aux langues régionales dans son sein, en les interdisant et en en réprimandant sévèrement l'usage, comme cela a été le cas pour l'euskara³², l'école a donc pu au plus haut degré contribuer au développement d'attitudes négatives envers ces langues. Comme l'explique F. Fourquet (1988: 71), au Pays Basque particulièrement catholique, le champ scolaire a été le lieu d'expression privilégié de la confrontation entre l'Eglise et l'Etat. Quand la République voulut s'imposer à travers l'école, elle attaqua de front l'Eglise qui se manifesta alors comme un rempart de la société traditionnelle en voie de dislocation. La notion Basque et croyant (*Euskualdun fededun*) apparue dès le XIX^e siècle en est la preuve:

L'Etat parlait français, et l'Eglise parlait basque. En 1882, l'Etat créa l'école obligatoire et envoya dans les campagnes des cohortes d'instituteurs militants combattre l'obscurantisme de l'Eglise. [...] La guerre du curé contre l'instituteur, de l'*erretora* contre l'*errejent*, des blancs contre les rouges, guerre parfois très violente, se poursuivit jusque dans les années 50. (c'est l'auteur qui souligne)

C'est avec la loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux, dite loi Deixonne³³ (annexe 4) qu'apparaissent les premières mesures en faveur de l'enseignement des langues régionales. Cette loi ne s'applique cependant qu'aux

³²Le symbole (aussi appelé signal, signe ou anti) est l'exemple de punition la plus connue. Il était reçu pour s'être exprimé dans une langue autre que le français dans l'enceinte de l'école. Le premier élève pris à le faire recevait un objet-stigmate, le symbole, dont il devait se débarrasser avant la fin de la journée en le donnant à un autre camarade qu'il avait lui-même surpris à parler cette langue, le dernier pris avait une punition. Ce système de délation a été utilisé au Pays Basque ainsi que dans d'autres territoires où l'on a voulu implanter le français, par exemple en Bretagne et en Afrique.

³³Du nom du député socialiste du Tarn qui l'a rapportée, M. Deixonne. Elle est la première loi qui autorise (article 3), de manière facultative, l'enseignement des langues régionales. Précédemment, en 1941, un secrétaire d'Etat de Vichy avait permis par arrêté des cours facultatifs d'euskara, de breton, de flamand et d'occitan, en dehors du temps scolaire (Hagège 1996: 128).

langues minoritaires réelles, entre autres à l'euskara. C'est parce que ce sont des langues *Ausbau* (voir 1.1.2.1.1.) que le corse, l'alsacien, le mosellan et le flamand n'en ont pas immédiatement bénéficié. Le fait que l'enseignement doit avoir lieu en dehors des heures scolaires et que les notes reçues ne comptent pas pour l'obtention de l'examen en sabote toutefois grandement l'application. L'article 12 de la loi dite Haby (votée le 11 janvier 1975) a pour but de renforcer les langues régionales en autorisant leur enseignement à tous les niveaux de la scolarité. La circulaire n°82-261 de 1982, dite circulaire Savary³⁴, en favorise l'intégration dans l'enseignement avec, entre autres, la création de classes bilingues expérimentales; la langue de l'examen (du brevet des collèges, du baccalauréat) demeure toutefois le français et à chaque session, les épreuves rédigées en euskara ne sont pas corrigées. Le flamand est ajouté à la liste des langues régionales qui obtiennent le statut de seconde ou troisième langue vivante étrangère (Grau 1987: 147). Des accords sont signés avec les associations représentant des écoles telles que les ikastolas au Pays Basque (voir plus bas) et les diwan en Bretagne. Comme résultat du plan d'action socialiste, on crée aussi le Conseil des langues et cultures régionales (décret du 23 septembre 1985) qui marque la reconnaissance de la France en tant que société pluriculturelle. H. Giordan (1992: 138-139) précise cependant que, faute de moyens, ce conseil n'a jamais réussi à fonctionner normalement. En dépit de cette évolution, des personnalités continuent en outre de diffuser l'idée que les langues régionales —et donc les cultures dont elles sont le support— n'ont aucune place dans la société française moderne (Kuter 1992: 80):

[...] a professor at the Université de Paris III questions: “[I]s it wise or opportune to urge little French children towards a bi- or a tri-lingualism turned not towards the future of the planet, but towards the past of a little country?” In 1985 the French Minister of National Education, Jean-Pierre Chevènement, responsible for implementing bilingual programs his own government has introduced, states in reference to Corsican that: “One does no favor to youth in teaching them languages which offer no prospects” (in anonymous 1985a). Ironically, French President Mitterrand has proposed that the interest of youth in regional languages and cultures is an effective force of resistance against the influence of North American mass culture (Anonymous 1985 b).

De part et d'autre des Pyrénées, l'école fut une des cibles les plus importantes des défenseurs de l'euskara. Son enseignement est aujourd'hui bien développé au Pays Basque sud et il y est en progrès constant (Loyer 1997: 174). Il est encore embryonnaire au Pays Basque de France.

Côté français, il existe, aux niveaux maternelle et élémentaire, trois possibilités d'enseignement en euskara. Les élèves peuvent bénéficier de trois heures hebdomadaires d'euskara dans le cadre d'un enseignement facultatif donné par un instituteur itinérant —ce que F. Jauréguiberry

³⁴Les socialistes, arrivés au pouvoir en 1981, se prononcent pour la décentralisation et la reconnaissance des identités régionales. Cette circulaire, du nom du Ministre de l'Éducation de l'époque, A. Savary, va dans ce sens. Contrairement à une loi, une circulaire est toutefois «un texte ne constituant que des mesures d'ordre intérieur à l'administration ne créant aucun droit ou prérogative en faveur des administrés» (Grau 1987: 147).

(1993: 23), cité ci-dessous, appelle Apprentissage du basque. Cette filière est essentiellement maintenue dans les zones rurales où le nombre d'élèves, à moins de regroupements scolaires, n'a pas permis l'ouverture de classes bilingues (Jauréguiberry 1993: 15 et 28), il est autrement en régression (annexe 5). Les élèves peuvent aussi suivre un enseignement bilingue au sein d'une école basque, une ikastola ou dans la classe bilingue d'une école traditionnelle (voir plus bas). Malgré leurs chiffres modestes, ces deux dernières filières sont en pleine expansion (annexe 5). Leur implantation est concentrée dans le Labourd sud (annexes 6, 8 et 9), qui semble aussi être le territoire où l'on peut encore entendre des jeunes parler l'euskara (Jauréguiberry 1993: 24). Les chiffres ci-dessous (tableau 4) indiquent toutefois que la filière unilingue en français est de loin celle qui prédomine:

Tableau 4. Année 1992-93. Scolarisation aux niveaux maternelle et élémentaire au Pays Basque de France (Jauréguiberry 1993: 23)

	Part des élèves inscrits en maternelle suivant la filière	Part des élèves inscrits en élémentaire suivant la filière
Pas de basque	80,0%	85,5%
Apprentissage du basque	5,1%	6,5%
Bilinguisme (public/privé)	10,2%	4,9%
Ikastolak	4,7%	3,1%

Selon F. Jauréguiberry (1993: 27), la baisse des effectifs scolarisés en euskara constatée du passage de la maternelle à l'élémentaire est fictive, l'ouverture régulière —dans de nouvelles écoles— de classes bilingues au niveau élémentaire masquant le succès grandissant du bilinguisme dans les écoles le proposant depuis longtemps. Il explique en effet que les parents adoptent souvent une position de réserve attentive, et que ce n'est qu'après avoir constaté les bons résultats chez les premiers inscrits qu'ils choisissent l'élémentaire bilingue pour leurs enfants.

A titre de comparaison, le tableau 5 montre toutefois que, dans la Communauté Autonome Basque, l'euskara est bien représenté dans l'enseignement dès la maternelle et le cours élémentaire:

Tableau 5. Année 1992-93. Scolarisation aux niveaux maternelle et élémentaire dans la CAB (Jauréguiberry 1993: 23)

	Part des élèves inscrits en maternelle suivant la filière	Part des élèves inscrits en élémentaire suivant la filière
Pas de basque	0,8%	0,7%
Apprentissage du basque	26,9%	45,8%
Bilinguisme (public/privé)	35,4%	27,7%
Tout en basque	36,8%	25,8%

La part des élèves qui choisissent l'euskara aux niveaux du collège et du lycée est de plus en plus grande (annexe 5). Ils peuvent opter pour un enseignement bilingue au sein de l'ikastola ou

de la classe bilingue d'une école traditionnelle ou pour un enseignement de l'euskara comme langue vivante deux, langue vivante trois ou au niveau grands débutants.

Il est maintenant possible d'étudier l'euskara à l'université — à Bordeaux jusqu'au DEA et au doctorat, à Pau, à Montpellier, à Paris et à Bayonne jusqu'au CAPES. Les difficultés causées par le manque de personnel enseignant qualifié devraient donc peu à peu pouvoir se résorber. Pour terminer, la Coordination d'Alphabétisation et d'Euskarisation (*Alfabetatze Euskalduntze Koordinakundea* en euskara, dorénavant *AEK*), structure transfrontalière, est une des organisations qui se chargent de l'alphabétisation des adultes en organisant des cours du soir, des stages d'été et des cours intensifs et en formant des centres d'enseignement pour adultes. Ces cours connaissent beaucoup de succès (annexe 5).

Comme elles représentent un paramètre essentiel pour la répartition des informateurs qui ont participé à l'enquête, je vais, ci-dessous, expliquer un peu plus en détail ce que sont l'ikastola et la classe bilingue.

Les ikastolas sont des écoles privées —donc payantes— réunies au sein de la Fédération des Ikastolas, *Seaska* («Berceau» en euskara). Elles sont nées au Pays Basque sud³⁵ de la volonté ardente de préserver la langue et la culture basques. La première ikastola du Pays Basque de France a été créée en 1969 à Arcangues. Les ikastolas sont reconnues depuis 1994 par le ministère de l'Éducation nationale. Leur avènement marque une date importante puisqu'elles institutionnalisent l'euskara comme langue de la scolarité. Les premières années, l'enseignement se fait exclusivement en euskara; le français est introduit de façon progressive à partir du CE1 (trois heures par semaine). Le nombre d'heures de français passe à six au CE2 et à neuf au CM1 et au CM2. En choisissant une telle méthode, on vise à restaurer le statut de l'euskara, à faire perdre au français son statut de langue supérieure, afin d'instaurer un véritable bilinguisme (Castoreo 1993: 102-103). Il est possible d'effectuer toute sa scolarité obligatoire à l'ikastola. Il existe toutefois plus de classes au niveaux maternelle —*Ama escola*— (dix-huit en 1993) et primaire —*Lehen maila*— (onze en 1993) que dans le secondaire (un collège-lycée seulement, celui de Cambo) (op. cit.: 109). La charte des ikastolas (1974, citée dans Castoreo 1993: 103) stipule que l'ikastola est une école indépendante de tout mouvement politique ou religieux et que son but principal est de sauvegarder l'euskara et la culture basque. Beaucoup de gens sont toutefois réticents à ce système qu'ils qualifient de nationaliste. Selon P. Castoreo (1993: 121), le fait que Seaska se soit développée à un moment où l'euskara était fortement dévalorisé a contribué à favoriser cet amalgame. Les parents jouent un rôle principal dans le fonctionnement

³⁵La première a été créée à Saint-Sébastien en 1903. Elles connaissent une grande expansion en 1917 et dans les années soixante. Elles ont longtemps été l'expression d'une résistance au franquisme.

de l'ikastola en participant activement à la vie de l'école que ce soit dans son organisation pratique (ramassage scolaire, cantine), gestionnelle ou pédagogique. Les subventions de l'Etat n'étant pas suffisantes, ce sont aussi eux qui organisent toutes sortes de manifestations culturelles dans le but de collecter les fonds nécessaires à la survie de leur école.

Les classes bilingues existent quant à elles depuis 1983 (depuis 1986 dans le privé). Leur création a été rendue possible grâce à la circulaire Savary. Dans ces classes, la moitié de l'enseignement (14 heures par semaine) se déroule en euskara, tandis que l'autre moitié est en français. F. Jauréguiberry (1993: 17) explique l'organisation d'une classe en élémentaire:

La totalité des enfants suivent en français les cours de français, d'histoire et une partie des activités artistiques et physiques avec un même enseignant. Pour les mathématiques, les sciences, la géographie et l'autre moitié des activités artistiques et physiques, la classe se scinde en deux: ceux qui sont dans la première filière (tout en français) restent avec le même enseignant, et ceux qui suivent la filière bilingue changent de classe pour suivre leurs cours en basque avec un autre enseignant. Pour ces matières, l'effectif de la classe se trouve donc obligatoirement allégé: l'ensemble des enfants d'une classe bilingue, qu'ils suivent ou pas la filière bilingue, bénéficient ainsi de cette organisation.

Les parents d'élèves des classes bilingues du public sont regroupés au sein de l'association *Ikas-Bi*. Les classes bilingues du privé confessionnel sont gérées par l'association *Euskal Haziak*. Ces deux associations ont pour but de promouvoir le bilinguisme et effectuent, entre autres, un travail d'information auprès des parents en même temps qu'elles font pression pour l'obtention de postes et l'ouverture de nouvelles classes (Castoreo 1993: 134 et 150).

1.4.3. MEDIAS

L'Etat en ayant eu le monopole de 1940 à 1982, la radio et la télévision ont essentiellement été de langue et de culture françaises (Garanto 1993). Selon H. Giordan (1992: 132), ces médias ont donc joué un rôle décisif dans la déculturation, tout au moins partielle, des représentants des langues et cultures régionales. F. Fourquet (1988: 71) explique comment ils ont transformé le Pays Basque de France:

Avec l'arrivée de la télévision, dans le courant des années 60, le système ancien s'écroula. La pensée, le langage, l'imaginaire de la culture parisienne et mondiale pénétrèrent au cœur de chaque foyer basque. [...] Les enfants et les jeunes commencèrent à penser, à imaginer, à désirer dans les formes de la civilisation moderne. L'antique civilisation paysanne fut atteinte au plus intime d'elle-même: dans son désir.

Le village devint un vestige fragile de la communauté qu'il était jusqu'à la dernière guerre encore. Les personnages du village, le curé ou l'insituteur, son rival victorieux, perdirent leur influence: l'autorité ne passa plus par eux, mais par l'extérieur.

Avec l'avènement de la culture anglo-saxonne et l'internationalisation ou la globalisation que les médias engendrent, ce n'est cependant plus le français qui menace directement les langues régionales de par son hégémonie. Se sentant à son tour déstabilisé, le français tente de défendre sa position face aux progrès constants de l'anglo-américain (Hagège 1996: 152) sur son territoire. En ce qui concerne la France, la loi Bas-Auriol (1975) et la loi Toubon (1994) illustrent bien ce fait. C'est aussi dans ce sens qu'il faut comprendre la révision constitutionnelle du 25 juin 1992 qui consacre, à nouveau, le français comme la langue de la République (Hagège 1996: 152). On peut toutefois craindre que celle-ci porte encore une fois préjudice aux langues régionales.

Les langues régionales ont aujourd'hui accès aux médias³⁶, mais d'une manière pas toujours satisfaisante (Institut culturel basque 1995). Pour ce qui est de la radio, le secteur public (Radio-France) leur consacre aujourd'hui une place, mais, selon de nombreux locuteurs, de manière inadaptée —les émissions s'adressent le plus souvent à un public âgé— et insuffisante. Au pays Basque de France, la radio décentralisée du Service Public —Radio France Pays Basque— n'émet qu'une heure d'euskara par jour. Avec la création de radios libres (autorisées depuis 1982) privées, donc de qualité variable, et dépendantes du soutien financier des particuliers, ce moyen de communication est toutefois devenu le plus important pour la diffusion des langues régionales. Les radios libres associatives (non commerciales) bascophones (à 80% au moins), qui émettent depuis le début des années 1980, sont au nombre de trois au Pays Basque de France: *Gure Irratia*, *Irulegiko Irratia* et *Xiberoko Botza*, réparties respectivement dans le Labourd, la Basse-Navarre et la Soule. Il faut aussi citer *Euskadi Irratia*, la radio officielle du Gouvernement Autonome Basque qui émet en euskara depuis 1982, bien reçue en Labourd intérieur et sur le littoral, et la radio catholique bilingue *Lapurdi Irratia*, qui émet depuis 1993 (Etchezaharreta 1995: 53-55).

Les langues régionales sont, de manière générale, très peu représentées à la télévision, qu'elle soit publique ou privée (Institut culturel basque 1995). Au Pays Basque de France, la télévision —dans le cadre de France 3 Euskal Herri, un journal de six minutes présenté sur La 3— n'y consacre qu'une minute quotidienne. Les sujets en français et en euskara sont mélangés et les sujets en euskara sous-titrés. La seule chaîne entièrement bascophone qui existe (ETB1) est celle de la télévision du Gouvernement Autonome Basque, *Euskal Telebista*, mais cette chaîne n'est pas diffusée légalement en France, sauf sur le réseau câblé du BAB.

³⁶R. Grau (1987: 150) explique qu'en 1982: «[...] le service public de la radio-diffusion sonore se voit [...] investi sous le contrôle de la Haute Autorité de la Communication Audio-visuelle, d'une mission pour servir l'intérêt général en assurant l'expression des langues régionales.»

Pour ce qui est de la presse écrite, un quotidien intégralement rédigé en euskara, *Egunkaria*, est publié des deux côtés de la frontière depuis 1990. Il est vendu à 12 000 exemplaires dont 500 côté français. Les périodiques, revues et hebdomadaires, sont en revanche plus nombreux. L'un d'entre eux, l'hebdomadaire *Herria* (1944), est imprimé au Pays Basque de France. Il existe aussi des hebdomadaires bilingues —le journal d'opinion *Enbata* par exemple— ou des périodiques qui consacrent à l'euskara un espace ou des suppléments spéciaux. Le quotidien régional *Sud-Ouest* ne réserve à l'euskara qu'une petite rubrique hebdomadaire dans son édition du Pays Basque.

1.4.4. USAGE QUOTIDIEN

Les résultats de l'enquête sociolinguistique de 1996 (Gouvernement basque et al. 1996) permettent de confirmer plusieurs faits:

1. On emploie globalement plus l'euskara dans la CAB et en Navarre. Au Pays Basque de France, la pratique sociale de cette langue ne cesse de se détériorer et le français est la langue principalement utilisée par les bascophones (op. cit.: 37).

2. De manière générale, les bascophones s'expriment plus en euskara à la maison, avec la famille, et dans l'entourage proche (avec les amis, les petits commerçants, etc.) que dans des situations plus formelles (au travail, avec leurs supérieurs, etc.) (op. cit.: 34). Globalement, on constate toutefois une progression de l'utilisation de l'euskara dans ces trois domaines de communication au cours des cinq dernières années (op. cit.: 36), sauf au Pays Basque de France où elle chute considérablement (op. cit.: 37).

3. Au sein de la famille, l'usage de l'euskara est maintenu avec les parents (op. cit.: 37), il augmente même dans la communication avec les enfants (op. cit.: 6), sauf au Pays Basque de France où il n'est utilisé dans cette relation que par un bascophone sur trois (37%) (op. cit.: 37). Dans l'entourage proche, la communication en euskara est surtout maintenue dans les contextes plutôt traditionnels (op. cit.: 35), particulièrement au Pays Basque de France (op. cit.: 37). L'usage de l'euskara dans les contextes plus formels varie (op. cit.: 35) beaucoup.

A ces données, j'ajouterai, à propos du Pays Basque de France, deux phénomènes observés par G. Viers dans l'enquête qu'il a effectuée en 1974 (1976, cité dans Olsson 1981: 381-385) et qui n'apparaissent pas dans les résultats de l'enquête sociolinguistique de 1996 (Gouvernement basque et al. 1996). Commentant l'enquête de G. Viers, L. Olsson (1981: 382) remarque tout d'abord que l'emploi de l'euskara varie selon que l'on se trouve sur la côte ou à l'intérieur du pays, à la campagne ou dans une ville —voir également D. Paty (1989: 22)—:

Dans les communes rurales de l'intérieur, 73% des habitants savent parler basque contre 44% dans l'arrière-pays du littoral. D'une manière générale, plus on s'approche de la côte et des grandes villes, moins on utilise le basque. [...] Dans les grandes villes de la Côte Basque, largement francisées, une très faible minorité des habitants, souvent nés à l'intérieur, savent encore s'exprimer en basque. Combien le font effectivement dans un environnement presque exclusivement francophone? Les villes et les gros bourgs de l'intérieur sont également devenus des centres de francisation. On ne surprendra personne en affirmant que c'est dans les milieux ruraux, parmi les agriculteurs, artisans, bergers, petits commerçants mais aussi parmi les ouvriers que le basque s'est conservé le mieux.

L. Olsson (1981: 383) constate ensuite que les filles sont moins enclines à parler euskara, conformément aux théories avançant que les femmes, par désir de promotion sociale, adoptent plus facilement les cultures et les langues dominantes que les hommes — voir P. Trudgill (1983: 88-89), P. Bourdieu (1982: 93) et M. Yaguello (1992: 44). Le sexe ne fait pas partie des paramètres qui distinguent les différents groupes d'informateurs dans l'enquête datant de 1996 (Gouvernement basque et al. 1996)³⁷.

1.5. CONCLUSION

Dans cette première partie, j'ai développé la théorie sur laquelle j'ai basé mon enquête et j'ai brièvement présenté le Pays Basque. J'y ai également exposé l'état des recherches effectuées au sujet de l'euskara et de sa place dans la société au Pays Basque en me limitant aux aspects pertinents pour mon travail.

L'euskara apparaît comme une langue fortement concurrencée par le français au Pays Basque de France et par l'espagnol au Pays Basque sud, mais la situation linguistique dans ces deux unités est toutefois loin d'être identique. Le rapport entre le français et l'euskara est caractéristique de la diglossie telle que la conçoivent les sociolinguistes catalans et catalans et il semble qu'un changement de langue en faveur du français est en train de s'effectuer. Le Pays Basque sud se démarque en revanche d'une manière très positive: du point de vue de la législation linguistique, de la scolarisation, et de la transmission linguistique familiale, on évolue vers un bilinguisme équilibré. Stopper le processus de substitution linguistique au Pays Basque de France n'est toutefois pas impossible, c'est ce défi que relèvent les personnes qui ont choisi de transmettre l'euskara à leurs enfants et de les scolariser dans cette langue. Dans la partie qui suit, je vais maintenant présenter l'enquête que j'ai menée au Pays Basque de France auprès de quelques-unes d'entre elles.

³⁷L'enquête sociolinguistique effectuée en 1995 (Aizpurua 1995: 70) n'observe aucune différence entre les sexes en ce qui concerne la compétence linguistique; le sexe ne fait pas non plus partie des paramètres retenus pour l'étude de l'emploi de l'euskara (op. cit. : 119-125).

2. L'ENQUETE — METHODE ET PRESENTATION

Cette partie, consacrée à la présentation de l'enquête que j'ai effectuée au Pays Basque, comporte trois chapitres. Dans le premier, j'exposerai les objectifs de l'enquête et j'énoncerai en même temps les hypothèses générales sur lesquelles je me suis basée. Le second chapitre portera sur les méthodes que j'ai appliquées et sur la manière dont l'enquête s'est déroulée. Le troisième chapitre sera consacré aux informateurs et à leur division en groupes et sous-groupes en fonction de certains paramètres.

2.1. OBJECTIFS

Le but principal de cette enquête est d'évaluer la situation de l'euskara chez un petit groupe de bilingues bascophones et francophones du Pays Basque de France à la lumière de la théorie traitant de la substitution linguistique et du phénomène de normalisation exposés en 1.1.

Pour atteindre cet objectif, je me concentrerai sur l'étude de trois facteurs déterminants et en relation très étroite: l'attitude des locuteurs envers l'euskara et le français, leur maîtrise de ces langues et l'usage qu'ils en font.

Ne parlant pas l'euskara et n'ayant pas la possibilité d'observer assez longuement les enquêtés dans leur emploi quotidien de ces langues, j'ai décidé de m'entretenir avec un petit groupe de bilingues bascophones et francophones sur ces différents sujets. Le questionnaire qui leur a été soumis trois mois après ces entretiens reprend, en gros, les mêmes thèmes. Comme A. Blanchet et A. Gotman l'expriment (1992: 19), vivre un événement et s'entretenir sur un événement sont deux choses différentes:

La caractéristique principale de l'entretien est qu'il constitue un fait de parole. «Un entretien, d'après Labov et Fanshel (1977), est un *speech event* (événement de parole) dans lequel une personne A extrait une information d'une personne B, information qui était contenue dans la biographie de B». Le terme biographie souligne le caractère vécu de l'information, par opposition à une information recueillie en direct sur un événement, au moment même de l'événement, et qui serait restituée sans avoir été préalablement assimilée et subjectivée. (Ce sont les auteurs qui soulignent)

Consciente de ces différences, je pense cependant pouvoir considérer les données obtenues lors de l'enquête comme relativement fiables; j'expliquerai pourquoi en 2.2.2.

2.1.1. ATTITUDE LINGUISTIQUE

Suivant la théorie présentée en 1.1.3., j'émetts l'hypothèse que les informateurs qui attribuent à l'euskara le plus de prestige et qui le pratiquent le plus dans leur vie quotidienne sont ceux qui non seulement considèrent cette langue comme un marqueur identitaire important, mais aussi œuvrent pour sa normalisation. Logiquement, c'est également l'euskara que ces locuteurs devraient choisir de transmettre aux futures générations —à leurs enfants— et leur pratique du français devrait plutôt être motivée par des raisons instrumentales (voir 1.1.2.1.2.), parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement.

Par opposition, les informateurs qui doutent de l'utilité et de la valeur de l'euskara —qui ont donc en tête le français comme modèle ou norme de langue prestigieuse— devraient manifester une attitude négative, ou tout au moins plus ambiguë ou plus instable, envers cette langue. Ce sont ces locuteurs qui devraient être les plus assimilés et les plus influencés par le rapport diglossique dans lequel le français et l'euskara évoluent. Se sentant ainsi en situation d'insécurité linguistique, ces locuteurs devraient par ailleurs être ceux qui risquent de provoquer la disparition de l'euskara en cessant de le pratiquer et de le transmettre aux futures générations qui devraient hériter de leur attitude négative ou ambiguë.

Le chapitre 3.1. de la partie consacrée à l'analyse des données portera sur l'étude des rapports que les informateurs disent entretenir avec l'euskara et le français à travers la façon dont ils parlent de ces langues, les opinions qu'ils ont avancées au cours de l'entretien et les réponses qu'ils ont fournies dans le questionnaire.

2.1.2. MAITRISE LINGUISTIQUE

Partant de la théorie exposée en 1.1. et des faits avancés en 1.3. à propos de la communauté bascophone et en 1.4. à propos de la place de l'euskara dans la société au Pays Basque de France, je suppose que la plupart des locuteurs bascophones et francophones rencontrés ont développé un bilinguisme déséquilibré au détriment de l'euskara, ce qui devrait avoir des répercussions sur leur choix de langue. Les informateurs qui se sentent en situation d'insécurité linguistique devraient toutefois passer plus rapidement au français que ceux qui considèrent l'euskara comme un marqueur identitaire important et qui œuvrent pour la normalisation de cette langue. Logiquement, ces derniers devraient par ailleurs être ceux qui cherchent le plus à améliorer leur connaissance de l'euskara.